



**Communiqué de presse  
de la CRIIRAD – page 1/2  
14 décembre 2000**

Demain, 15 décembre 2000, le dernier réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl sera définitivement arrêté. A cette occasion, la CRIIRAD souhaite :

1. publier les premiers résultats de sa mission d'étude en Ukraine ;
2. lancer un appel pour la dénonciation de l'accord qui lie l'OMS (agence sanitaire) à l'AIEA (agence de promotion du nucléaire civil) ;
- 3.** obtenir des ministres concernés (santé, environnement, intérieur...) leur position sur la gestion des retombées de Tchernobyl en France en 1986.

#### 1. UKRAINE - ZONE INTERDITE

Une équipe de la CRIIRAD s'est rendue en Ukraine (secteur Kiev - Zitomir - Tchernobyl), en octobre dernier, afin de procéder à des mesures d'environnement et de prendre des contacts afin d'aider à la diffusion des observations médicales et scientifiques censurées par l'AIEA.

La mission avait été décidée en mai 2000, à la lecture du rapport UNSCEAR (comité spécialisé des Nations Unies) qui limitait les conséquences sanitaires de l'accident aux seuls cancers de la thyroïde des enfants, attribuant l'essentiel des pathologies au stress.

#### **Les mesures et analyses effectuées conduisent à insister sur deux constats :**

##### ➤ **la contamination chronique des habitants**

Des dizaines de villages situés à proximité de la zone interdite n'ont jamais été évacués. La seule mesure de protection dont ils ont bénéficié est le remplacement des toits de chaume gorgés de dépôts radioactifs par des toits en tôle. La CRIIRAD a effectué des analyses sur les productions et récoltes d'une famille vivant dans le petit village de **Korpilivka** (à 1 km au sud de la zone interdite). L'analyse des différents produits (tabac, confiture de myrtille, champignon...) montre que du césium radioactif est incorporé quotidiennement, par ingestion et inhalation. Les habitants qui n'ont pu partir, faute d'indemnisation, sont donc victimes d'une contamination chronique par le césium 137, contamination d'autant plus importante que les produits de la cueillette et de la chasse (qui sont les plus contaminés) constituent une part importante de leur alimentation ;

##### ➤ **la contamination définitive de la zone interdite**

Des mesures ont pu être effectuées librement, sur une journée, à l'intérieur de la zone interdite. Malgré les travaux de décontamination, certaines zones sont encore très irradiantes.

A environ 1 km du sarcophage, des mesures effectuées au bord de la chaussée ont mis en évidence un débit de dose de **247 µSv/h** (mesure à 1 mètre du sol). Le simple fait de rester **4 heures** à cet emplacement conduit à encaisser la dose maximum tolérable **en un an** (1000 µSv). Le seuil du risque dit « négligeable » est dépassé en moins de 3 minutes.

Un échantillon de quelques grammes de sol a été prélevé à cet endroit pour analyse par spectrométrie gamma. L'échantillon est fortement contaminé en **césium 137** (2,7 millions de becquerels par kilogramme), **américium 241** (27 500 Bq/kg), **césium 134** (11 114 Bq/kg), **cobalt 60** (2 324 Bq/kg) et **antimoine 125** (3 572 Bq/kg). La présence d'américium 241 atteste celle du **plutonium 241**.

Compte tenu de la « durée de vie » de l'américium 241, il faudra attendre **plus de 6 000 ans** pour que la radioactivité gamma de cet échantillon de sol redevienne presque normale !

## 2. INTERNATIONAL : BRISER L' ACCORD OMS – AIEA120

### **La CRIIRAD demande la rupture de l'accord qui lie l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).**

Cet accord qui date de 1959 empêche l'OMS de remplir sa mission de protection sanitaire des populations contre les effets des rayonnements ionisants en l'obligeant à se concerter avec l'AIEA (agence internationale chargée de promouvoir le nucléaire civil).

Depuis 1986, le lobby nucléaire s'efforce de limiter au maximum l'évaluation des conséquences sanitaires de la catastrophe. A ce jour, le seul impact officiellement admis est l'augmentation des cancers de la thyroïde chez les enfants. En fait, des augmentations statistiquement significatives des leucémies et de différents cancers solides ont été observés, en particulier chez les liquidateurs. Par ailleurs, les cancers ne constituent qu'une partie des pathologies : sont en augmentation les maladies liées à l'atteinte des défenses immunitaires (maladies infectieuses, auto-immunes), les maladies des systèmes digestif, broncho-pulmonaire et cardio-vasculaire. Des études montrent également l'atteinte du patrimoine génétique des populations exposées.

Nos connaissances sur les effets de la radioactivité reposent largement sur le suivi des survivants des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki : ces populations ont été exposées à une irradiation externe, intense et brève. Ce n'est pas le cas des victimes de Tchernobyl, exposées au contraire à une irradiation interne prolongée, liée à l'incorporation de produits radioactifs au sein des organes. Dans ce cas, les effets pourraient être différents et plus importants.

Le lobby nucléaire s'efforce de bloquer toutes les études susceptibles de démontrer une plus grande nocivité des rayonnements ionisants. L'opinion publique internationale doit se mobiliser pour obtenir l'indépendance de l'OMS et soutenir les scientifiques et les médecins qui s'efforcent d'aider les malades et d'évaluer le véritable impact de la catastrophe (les professeurs V. Nesterenko et Y Bandazhevsky ont tout spécialement besoin d'aide).

## 3. TCHERNOBYL EN FRANCE : LES MINISTRES DOIVENT PRENDRE POSITION

La CRIIRAD a envoyé ce jour, une lettre aux différents ministres appelés à prendre des décisions en cas de nouvelle contamination de notre territoire : ministres de la Santé, de l'Environnement, de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Consommation afin d'obtenir leur position sur la façon dont les autorités françaises ont géré les retombées radioactives sur le territoire français en 1986.

Deux organismes officiels qui joueront un rôle majeur en cas de contamination, l'institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) ont délivré un satisfécit aux responsables de 1986. L'office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) vient par contre de se désolidariser de cette analyse. Il est impératif de sortir de la confusion et de connaître la position des pouvoirs publics.

*Extraits du courrier (texte intégral sur le site internet de la CRIIRAD : [www.criirad.com](http://www.criirad.com))°:*

#### **« Notre question est simple :**

1. considérez-vous qu'**aucune mesure de protection** visant à limiter l'incorporation de produits radioactifs **n'était nécessaire** et qu'il convenait, comme cela a été fait par le ministre de la Santé de l'époque, de recommander aux Français de ne rien changer à leurs habitudes alimentaires ?

2. considérez-vous au contraire qu'**il était justifié d'agir**, en particulier en direction des enfants et des femmes enceintes, afin de limiter l'ingestion des aliments à risque (lait et fromages frais, légumes verts...), tout spécialement dans les zones les plus contaminées (situées pour l'essentiel dans un large tiers Est de la France, de la Corse à l'Alsace-Lorraine) ? ».